



MINISTÈRE
DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE

REPUBLIQUE DU BENIN

Centre de Formation pour l'Administration locale

TEL : 00229 21.32.11.64
01 BP : 4966 COTONOU
Site : www.cefal.gouv.bj



REPUBLIQUE DU BENIN

DOSSIER DE SELECTION POUR LA PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LA SELECTION DE CONSULTANTS INDIVIDUELS

SEUIL DE DISPENSE

Objet du marché :

: Actualisation de la cartographie des risques du CeFAL

Référence SIGMAP: NA

Autorité contractante : Centre de Formation pour
l'Administration locale (CeFAL)

Source de financement : Budget national

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : 1000000 1 0139 6313

Juillet 2024

I- Avis de consultation n° 03 /MDGL/CeFAL/DG/PRMP/SP du 31/07 2024

Objet : Actualisation de la cartographie des risques du CeFAL

1. Le CeFAL a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2024 des fonds du budget national, afin de financer son Plan de Travail Annuel (PTA) 2024, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatives à l'actualisation de la cartographie des risques du CeFAL.
2. Les prestations comprennent la revue analytique du document de la cartographe des risques, les entretiens avec les parties prenantes, la rédaction du rapport provisoire, la validation du rapport provisoire et la rédaction du rapport final.
3. Le consultant disposera de huit (08) hommes/jours sur une période de réalisation de la mission de soixante (60) jours calendaires maximum.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications dans le domaine des prestations justifiées par les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations, de travail, de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante contactera d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations ou relancer l'avis afin d'obtenir au moins trois (03) candidatures.
5. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection ci-après.
6. Le classement sera établi sur la base des curricula vitae des candidats et des preuves exigées. Le candidat le mieux qualifié sur la base de ses expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues justifiés sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.
L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.
7. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Formation du consultant (Niveau et domaine)	30	<p>Diplôme de BAC+5 en management des risques des entreprises ou tout autre domaine connexe fourni : 30 points</p> <p>Diplôme de BAC+5 en management des risques des entreprises ou tout autre domaine connexe non fourni mais diplôme de BAC+5 plus attestation/certificat de formation en management des risques des entreprises : 20 points</p> <p>Diplôme de BAC+5 en management des risques des entreprises ou tout autre domaine connexe non fourni et diplôme de BAC+5 fourni sans attestation/certificat de formation en management des risques des entreprises : 00 point</p>	Copie du diplôme et si requis, plus les attestations ou certificat de formation
2. Nombre d'expériences dans le domaine de la gestion des risques : au moins 2 expériences	40	<p>20 points par expérience datant de plus de 5 ans (inclus) et justifiée</p> <p>15 points par expérience datant de moins de 5 ans et justifiée</p> <p>0 point pour les expériences non justifiées</p>	Preuves d'expériences justifiées par les copies des attestations de travail, de bonne fin d'exécution et/ou des copies des contrats (pages de garde et de signature)
3. Nombre d'expériences spécifiques dans l'élaboration/ actualisation de la cartographie des risques	30	30 points pour une expérience spécifique justifiée	Preuves d'expériences justifiées par les copies des attestations de travail, de bonne fin d'exécution et/ou des copies des contrats (pages de garde et de signature)
TOTAL	100		

8. La note minimale requise pour être présélectionné est **65 points**.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques fournies sera privilégié.

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Secrétariat Particulier du Directeur Général du CeFAL.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat, d'un CV actualisé, daté et signé, du diplôme et des preuves des expériences.

10. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie à l'adresse ci-après : Secrétariat Particulier du Directeur Général du CeFAL. au plus tard le 15/08/2024 à 10 heures (GMT+1) sous pli fermé dans une enveloppe unique portant la mention « **Dossier de manifestation pour le recrutement d'un consultant pour l'actualisation de la cartographie des risques** ». Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt seront ouvertes le même jour à 10 heures 30 minutes (GMT+1) en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : salle de réunion du CeFAL situé au premier étage.



Christian Raoul KOUTHON
Directeur Général

Pièces jointes :

- Canevas de rapport
- Modèle de lettre de manifestation d'intérêt
- Termes de référence

II. CANEVAS DE RAPPORT D'EVALUATION

Tableau 1. Identification de la procédure

Nom et adresse de l'autorité contractante	
Nom du projet (si requis)	
Numéro (d'identification) de l'avis	
Description des prestations	
Coût estimatif	
Source de financement	

TABEAU 2 : EVALUATION DES CANDIDATURES

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	[Nom du Candidat N°]	Notation sur barème A, B, C, D ou Explications
1. Formation du consultant (Niveau et domaine)	30	<p>Diplôme de BAC+5 en management des risques des entreprises ou tout autre domaine connexe fourni : 30 points</p> <p>Diplôme de BAC+5 en management des risques des entreprises ou tout autre domaine connexe non fourni mais diplôme de BAC+5 plus attestation/certificat de formation en management des risques des entreprises : 20 points</p> <p>Diplôme de BAC+5 en management des risques des entreprises ou tout autre domaine connexe non fourni et diplôme de BAC+5 fourni sans attestation/certificat de formation en management des risques des entreprises : 00 point</p>	[Information fournie par le candidat]	
2. Nombre d'expériences dans le domaine de la gestion des risques : au moins 2 expériences	40	<p>20 points par expérience datant de plus de 5 ans (inclus) et justifiée</p> <p>15 points par expérience datant de moins de 5 ans et justifiée</p> <p>0 point pour les expériences non justifiées</p>	[Information fournie par le candidat]	
3. Nombre d'expériences spécifiques dans l'élaboration/ actualisation de la cartographie des risques	30	30 points pour une expérience spécifique justifiée	[Information fournie par le candidat]	
TOTAL	100			

III. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Lieu et date]

A

Monsieur le Directeur Général du CeFAL

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

Monsieur le [Indiquer titre du représentant de l'autorité contractante/structure déconcentrée],
Après avoir examiné le dossier de sélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature pour [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) le diplôme ;
- 3) les preuves des expériences du consultant [copies des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)] ;
- 4) etc.

Veillez agréer, Monsieur le [Indiquer le Nom du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)



Centre de Formation pour l'Administration locale

TERMES DE REFERENCE

Titre du programme : Gouvernance et développement à la base

Structure responsable : Centre de Formation pour l'Administration locale

Intitulé de l'activité : Actualisation de la cartographie des risques

1- Contexte et justification

Le processus de décentralisation au Bénin a pour motivation première l'exercice de la démocratie à la base par la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales (art.2 de la loi 97-029).

En effet, à la suite de l'installation des conseils communaux et municipaux en 2003, les divers efforts de renforcement de capacités des acteurs du développement local ont longtemps été peu concertés et coordonnés. Le constat général qui en découlait était la faible capacité technique des communes, à travers les élus et les agents de l'administration communale, à jouer de façon harmonieuse et performante leurs rôles d'incubateurs de développement local.

Ainsi, pour contribuer à l'atteinte de l'un des objectifs spécifiques de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) qui consiste à « assurer la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance territoriale par une administration modernisée et efficace », le gouvernement béninois s'est penché sur la question de création d'une structure nationale de formation destinée aux acteurs de la décentralisation qui est le Centre de Formation pour l'Administration locale (CeFAL) donc une émanation concrète des orientations de la PONADEC.

Créé par décret N°2011-886 du 30 décembre 2011 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement (AOF), le Centre de Formation pour l'Administration locale (CeFAL) est une école d'application et est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, afin de permettre à sa direction de disposer d'une certaine souplesse de gestion. Le CeFAL est sous la tutelle du Ministère en charge de la décentralisation, et a pour missions :

- d'assurer la formation professionnelle initiale, diplômante et continue des agents des collectivités territoriales décentralisées ;
- de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de formation des agents de la fonction publique territoriale ;
- de coordonner toutes les actions de formation continue initiées et exécutées au profit des agents territoriaux par les autres organismes de formation et en assurer le contrôle de qualité ;
- d'organiser des programmes spéciaux à savoir des séminaires d'information et de formation et qui sont mis en œuvre selon les besoins des élus locaux,

Vu et
20/10/2011
OK.

g e y b e f co

des agents des services déconcentrés de l'Etat, de la société civile et des entreprises privées sur toutes les thématiques touchant la gestion des communes.

Par ailleurs, beaucoup de réformes ont été engagées dans le pays et l'une des orientations majeures de cette réforme a été le repositionnement des ministères sectoriels au cœur du dispositif de contrôle interne à travers la réorganisation des activités de contrôle interne et d'audit interne. De nouveaux organes ont été mis en place pour prendre en charge le contrôle et l'audit interne dans l'administration publique. Il s'agit des Comités Ministériels de Maîtrise des Risques (CMMR) et des Comités Ministériels d'Audit Interne (CMAI) dont l'outil indispensable de travail est la cartographie des risques. La gestion des risques est préalable à un bon contrôle interne.

C'est ainsi, qu'avec les nouveaux statuts du Centre adoptés par Décret N° 2021-576 du 03 novembre 2021 et pour donner un contenu plus concret à la mission du CeFAL, il a été élaboré une cartographie des risques en 2022. Ce document a permis de recenser et d'évaluer les risques majeurs du Centre et de les présenter de façon synthétique sous une forme hiérarchisée pour en assurer une démarche globale de maîtrise au travers d'un plan de mitigation.

Conformément aux exigences de la norme ISO 9001:2015, l'élaboration de la cartographie des risques repose sur les risques liés aux processus, ce qui n'était pas le cas dans le document de cartographie en vigueur. C'est pour corriger cette situation qu'il est prévu dans le plan de travail annuel 2024 du Centre, l'actualisation de la cartographie des risques. Ceci permettra de disposer d'une cartographie des risques qui répond aux exigences du Système de Management de la Qualité (SMQ) pour l'audit de certification du Centre d'une part, et de contribuer efficacement à la mise en œuvre des programmes de formation continue, initiale et diplômante des acteurs de la décentralisation.

2- Objectifs de l'actualisation de la cartographie des risques

Objectif général

D'une manière générale, il s'agit d'actualiser la cartographie des risques selon les exigences de la norme ISO 9001 : 2015 et COSO 1 version 2013 dans le but de mettre en place un système de gestion de contrôle interne et de suivi des risques pour la formalisation du plan d'actions par rapport aux fiches de risques.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques qui découlent de cette activité sont :

- revisiter le contenu de la cartographie des risques du CeFAL ;
- actualiser les différents risques majeurs ;
- valider la cartographie des risques du CeFAL.

3- Résultats attendus

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

- les insuffisances de la cartographie des risques sont relevées ;

- la cartographie des risques du CeFAL est actualisée ;
- la cartographie des risques actualisée du CeFAL est validée.

4- Démarche méthodologique

L'actualisation de la cartographie des risques se fera dans une dynamique participative des membres du Comité de Direction du CeFAL assistés des inspecteurs du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale.

L'approche méthodologique à adopter sera axée sur les étapes suivantes :

- ✚ une revue analytique du document de la cartographie des risques ;
- ✚ des entretiens avec les parties prenantes ;
- ✚ la rédaction d'un rapport provisoire qui sera soumis à l'appréciation du comité de direction ;
- ✚ la rédaction d'un rapport final qui prend en compte les observations et amendements portés sur le rapport provisoire.

5- Période et durée de la mission

La mission durera au plus deux (02) mois (courant août-septembre 2024). Le consultant disposera de huit (08) hommes/jours.

6- Livrables attendus

Au terme de la mission, il est attendu que le Consultant produise la version provisoire du document de la cartographie des risques en deux (02) exemplaires. Après la prise en compte des amendements de l'atelier de validation, la version définitive du rapport sera livrée sur support papier en deux (02) exemplaires accompagné du support électronique (clé USB) et en versions PDF et Word.

7- Profil du consultant

Le consultant doit être un spécialiste en gestion des risques avec un diplôme universitaire (BAC+5) dans le domaine du management des risques des entreprises ou tout autre domaine connexe. Il doit en outre disposer d'au moins cinq (05) années expériences avérées dans la gestion des risques. Avoir accompli une mission similaire serait un atout.

g r yb h p